



**- COMITE SYNDICAL**  
**DU 26 JUIN 2012 -**

L'an deux mil douze, le vingt six juin, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur TARDIF.

**Etaient présents :**

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France Mme CAVAGNARA,  
MM WINDELS, LAURET, MELLUL, BRICOT,  
FAUCHE, délégués titulaires,  
MM. DODACKI, FERON, ALLART  
délégués suppléants.

NOMBRE DE  
DELEGUES

Communauté de Communes  
Du Haut Val d'Oise

Mme RICHY,  
MM DECAIX, OLLIVIER, COCU, LEBON, SUIRE,  
PEPIN, BEGHIN, délégués titulaires,  
M. SOARES  
délégué suppléant.

En exercice :

56

Présents :

32

Communauté de Communes  
De la Vallée de l'Oise et des  
trois forêts

Mme CHAUMERLIAC  
MM CORMERY, DELIGNIERES, TARDIF, DELAIS,  
BALAC, MACE, HUNAUT, délégués titulaires,

Votants :

35

Communauté de Communes  
De la Vallée des Impressionnistes

MM BELLET, LAROCHE délégués titulaires,

Communauté de communes  
De la Vallée du Sausseron

M. SAURON délégué titulaire

NERVILLE LA FORÊT  
FROUVILLE

MM BOUDER, CHARPILLAT, délégués titulaires,  
M. DELAMARRE; délégué titulaire ;

**Absents excusés :** Mme TUFEU (Asnières-sur-Oise), COACHE (Ronquerolles), SALLES (Ronquerolles), DELIGNIERES (Chauvry) ; FOURMENT(Mours), LEBIHAN (Parmain)

**Pouvoirs :**

Monsieur FOURMENT donne pouvoir à M. BEGHIN,  
Madame TUFEU donne pouvoir à Monsieur WINDELS.  
Monsieur DELAUNE donne pouvoir à M. DELIGNIERES,

**Assistaient également à la réunion :**

Généris, Monsieur JUILHARD  
Sépur, Monsieur BARDIN  
Syndicat TRI-OR: Madame LIS-RIBEIRO,  
Perception de l'Isle Adam : M. DELTOMBE

**Secrétaire de séance :** Monsieur WINDELS ;

**Communes non représentées :** RONQUEROLLES, CHAMPAGNE SUR OISE, BAILLET EN FRANCE, SEUGY,

\* \_ \* \_ \* \_ \* \_ \*

## **- INFORMATIONS DU PRESIDENT -**

### **Monsieur le Président informe l'assemblée sur les points suivants :**

- Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la proposition de délibérations relatives à la demande de subventions auprès de différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...).

Cette demande est acceptée par l'assemblée à l'unanimité ;

- Casse de la roue Siloda et prévision d'achat d'une nouvelle roue en 2013 voire 2014 ;
- Rappel de la date des portes ouvertes du Syndicat prévue le samedi 6 octobre 2012 ;
- Réception des pneus en déchetterie mis en place depuis le 1<sup>er</sup> février est accessible aux mairies depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier ; une lettre aux délégués sur les modalités d'accueil des pneus vous a été adressée et doublé d'un mail à toutes les mairies afin d'en informer tous les responsables des services techniques ; malheureusement nous avons pu constater que l'information n'avait pas circulé au sein des communes !
- Situation d'avancement des travaux du filtre à manche ; les travaux sont terminés et ont été très bien menés bien que les travaux ait été confié à une petite entreprise !
- Lors du deuxième semestre 2012 seront lancées les études pour la restructuration du centre de tri ; les travaux de remise aux normes des déchetteries sont en cours d'exécution et devraient s'achever d'ici trois semaines ;
- Problèmes de collecte : stationnements gênants et police municipale ;

Persan : rue Carnot/rue Jules Ferry ;

Viarmes : rues de la fontaine Saint-Pierre, ruelle du Marais, ruelle Auge,

Des rendez-vous vont être pris afin de résoudre ces problèmes récurrents ;

## **- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2012 -**

Aucune remarque n'étant faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **RAPPORTS D'ACTIVITES 2011 : SYNDICAT TRI-OR, VEOLIA/GENERIS ET SEPUR**

Chaque année le Syndicat TRI-OR doit présenter au Comité Syndical le bilan de l'année écoulée.

Il est rappelé aux délégués leur obligation de faire un rapport sur l'activité du syndicat en Conseil Municipal deux fois par an.

Le rapport d'activité 2011 du syndicat (arrivé en mairie semaine 21, mais aussi disponible sur le site du Syndicat TRI-OR) doit être présenté aux conseils municipaux avant le 30 septembre 2011.

Il ne donne pas lieu à vote.

Pour information, il a été joint à la convocation les chiffres marquants des rapports d'activité de Veolia/Généris responsable de l'exploitation de l'usine de traitement, du centre de tri et des deux déchetteries et de l'entreprise SEPUR responsable de la collecte.

**- EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES -**

Depuis 2002, le syndicat s'exprime sur les exonérations demandées par les établissements professionnels qui possèdent dans nos 28 communes du foncier bâti et qui organisent eux même l'élimination de leurs déchets. Le principe retenu est le suivant : Chaque commune fait part au comité syndical de sa position sur les demandes formulées par ses commerçants et artisans.

Dans le tableau ci-après, vous trouverez les demandes actuellement parvenues au syndicat et les avis connus des communes sur ces demandes

CLINIQUE VETERINAIRE		43, avenue du chemin vert	L'ISLE ADAM	AVIS FAVORABLE
ETABLISSEMENT PETILLON		12 rue de Beaumont	L'ISLE ADAM	
SUPERMARCHÉ CASINO		12 rue Saint Lazare	L'ISLE ADAM	
LE HOLLOCO	Bd Napoléon 1 <sup>er</sup>	BP 1023	L'ISLE ADAM	
ETABLISSEMENT LECLERC	SODIVALD	25 rue de Beaumont	L'ISLE ADAM	
MC DONALD'S OUEST PARISIEN	Restaurant de l'Isle Adam	2 boulevard de Tilsit	L'ISLE ADAM	
DECATHLON		Le Grand Val	L'ISLE ADAM	
SCI des 3 F - (Société DMR)	11, boulevard Napoléon 1er	BP 1040	L'ISLE ADAM	
SCI Les Maisons Neuves	Clinique CONTI	Chemin des trois sources	L'ISLE ADAM	
SCI du Grand Val - Ilot B	Chez SGGV	Le Grand Val	SAINT OUEN L'AUMONE	
SCI B 50		9 rue du Général Leclerc	SAINT OUEN L'AUMONE	
CGAIM Sté de gestion du Grand Val		Le grand Val – RN 22	L'ISLE ADAM	
SPACIA	Lots 1-8-10-12-14-16-18-20	9 rue du Général Leclerc	SAINT OUEN L'AUMONE	
Hypermarché CARREFOUR		Le Grand Val	L'ISLE ADAM	
KIABI		Le Grand Val	L'ISLE ADAM	
Golf Hôtel du Mont Griffon	Communes Seugy + Viarmes	R.D.909	LUZARCHES	AVIS FAVORABLE
LEROY MERLIN		11/13 R N 1	MONTSOULT	AVIS FAVORABLE
STEF-FSD CRYOLOGISTIQUE		Route de Baillet en France	MONTSOULT	
SOCIETE HORTICOLE BAETEN		Sente Fréval Moulin	VIARMES	AVIS FAVORABLE
SCI du Chandrey	RS Emballages	ZA de l'Ormes	VIARMES	
GARAGE MINISINI		12, route de Viarmes	Villaines sous Bois	AVIS FAVORABLE

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la liste ci-dessus des entreprises exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à l'avis favorable des communes concernées ;

## - DECISION MODIFICATIVE N°1 -

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :  
Elle correspond à un ajustement d'écriture ; (développement de Monsieur Windels)

### SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>022 DEPENSES IMPREVUES - 82 100.00 €</i>	
<i>023VIRMNT A LA SECT INVTS + 82 100.00 €</i>	
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>0</b></span>	<b>TOTAL</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>1641 EMPRUNTS + 82 100.00 €</i>	<i>021 VIRMNT DE SECT FONCMT + 82 100.00€</i>
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>+ 82 100.00 €</b></span>	<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>+ 82 100.00 €</b></span>

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la décision modificative n°1 précédemment exposée.

## - DECISION MODIFICATIVE N°2 -

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver la décision modificative suivante :  
Elle correspond à un ajustement d'écriture ; (développement de Monsieur Windels)

### SECTION FONCTIONNEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>022 DEPENSES IMPREVUES - 22 000.00 €</i>	
<i>023VIRMNT A LA SECT INVTS + 22 000.00 €</i>	
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>0 €</b></span>	<b>TOTAL</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>1641 EMPRUNTS + 22 000.00 €</i>	<i>021 VIRMNT DE LA SECT FONCMT + 22 000.00€</i>
<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>+ 22 000.00 €</b></span>	<b>TOTAL</b> <span style="float: right;"><b>+ 22 000.00 €</b></span>

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité la décision modificative n°2 précédemment exposée.

## **AUTORISATION DE LANCER UNE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EMPRUNTS BANCAIRES POUR FINANCEMENT DES BORNES ENTERREES**

Afin de financer les bornes enterrées installées dans différentes communes, le syndicat TRI-OR doit lancer un emprunt de 285 000 € auprès de différents établissements bancaires ;

La procédure de mise en concurrence a été lancée le jeudi 31 mai 2012 auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile de France et du Crédit Agricole d'Ile de France ;

\* La Caisse d'Épargne nous a fait savoir par mail que « compte tenu du contexte actuel de financement et de la faible enveloppe dont ils disposent pour l'année 2012, ils leur est impossible de répondre à notre demande de financement ;

\* Le Crédit Agricole, quant à lui propose le financement de 285 000 € au taux fixe de 3.97% sur 5 ans pour des remboursements mensuels ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer l'emprunt avec le crédit agricole dans les conditions précitées ;

## **- DECHETTERIES DU SYNDICAT TRI-OR REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES USAGERS 2012 MODIFICATIONS**

Depuis le dernier toilettage du règlement intérieur des déchetteries du Syndicat, nous avons fait plusieurs constats :

- Les artisans habitués à venir en déchetterie de Champagne-sur-Oise se sont globalement transformés en particuliers ;
- Les déchetteries sont de plus en plus souvent en situation de saturation surtout les week-ends ;
- les recettes issues des entrées déchetterie ont nettement diminué d'une part à cause des entrées libres et illimitées des particuliers habitant sur le territoire du syndicat et d'autre part à cause d' « une forte diminution des dépôts payants des artisans »!

Pour ces raisons le comité syndical a pensé aux modifications suivantes :

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES D'ACCUEIL**

L'accès aux deux déchetteries du syndicat implique le respect sans réserve du présent règlement. Il est remis à chaque usager lors de la délivrance de la carte d'accès. Il est affiché à l'entrée de chaque déchetterie, disponible au siège du syndicat et peut être téléchargé sur le site internet [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr). Seuls sont admis à titre gratuit dans la déchetterie, les particuliers résidant sur le territoire d'une des communes adhérentes du Syndicat Tri-Or selon les conditions ci-après explicitées.

Les usagers particuliers ont accès aux deux déchetteries. Le Syndicat Tri-Or a mis en place un système informatisé de gestion des accès à la déchetterie. L'identification des usagers est effectuée à l'aide d'une carte à code barres attribuée à un foyer. Elle est remise à l'usager lors de sa première visite en déchetterie. Pour ce faire, il doit présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire,...) ainsi que la preuve de son appartenance à une commune adhérente du

Syndicat Tri-Or (justificatif récent de type facture EDF, quittance de loyer, avis d'imposition local).

En cas d'oubli de la carte, l'utilisateur se verra refuser l'accès à la déchetterie.

En cas de perte de la carte, l'utilisateur doit faire une déclaration écrite sur l'honneur. Une nouvelle carte lui sera alors remise.

L'accès aux déchetteries pour les particuliers s'effectue avec des véhicules légers. Les véhicules autorisés ne peuvent en aucun cas dépasser un P.T.A.C. de 3,5 tonnes, remorque comprise. Les tracteurs, tractopelles, grues ne sont pas autorisés à accéder à la déchetterie. **Les véhicules de type fourgon ne sont tolérés qu'exceptionnellement selon le taux de remplissage des bennes et/ou de leur propre contenu.**

L'utilisateur doit alors prouver au gardien que :

- le véhicule est un véhicule de location à des fins de déménagement ou de vide-grenier. L'utilisateur doit présenter le contrat de location (établi au nom du particulier en question), au gardien de la déchetterie ;
- le véhicule n'est pas un véhicule de société. L'utilisateur doit obligatoirement présenter au gardien soit son badge soit la carte grise avec un justificatif de domicile.

Les adresses de domiciliation doivent coïncider. Tout particulier se présentant avec un fourgon, camionnette ou camion-benne dont la carte grise est au nom d'une société, d'une collectivité, ou d'une autre personne particulière, n'est pas autorisé à déposer ses déchets, sauf s'il peut justifier qu'il s'agit d'un véhicule de service et qu'il l'utilise à titre privé.

Les samedi, dimanche et les jours fériés l'accès des déchetteries est exclusivement réservé aux véhicules légers ; Seuls les camions de locations à des fins de déménagement ou de vide-grenier pourront être acceptés, si l'utilisateur présente un contrat de location à son propre nom ; tout contrat à un nom différent du badge ou au nom d'une société ne pourra être accepté ;

### ***ACCES DES PARTICULIERS***

L'accès des déchetteries est réservé aux habitants des 28 communes du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam :

Asnières sur Oise	Monsoult
Baillet en France	Mours
Beaumont sur Oise	Nerville la Forêt
Belloy en France	Nointel
Bernes sur Oise	Noisy sur Oise
Béthemont La Forêt	Parmain
Bruyères sur Oise	Persan
Champagne sur Oise	Presles
Chauvry	Ronquerolles
Frouville	Saint Martin du Tertre
Hédouville	Seugy
L'Isle Adam	Viarmes
Maffliers	Villaines sous Bois
Mériel	Villiers Adam

**LES TARIFS EN VIGUEUR SUR LES DEUX DECHETTERIES SONT DETAILLES DANS LES TABLEAUX SUIVANTS :**

➤ **Pour les particuliers résidant sur le territoire du syndicat TRI-OR**

		<b>Selon tonnage **</b>
Particuliers du SYNDICAT TRI-OR	TERRE / GRAVATS	GRATUIT
	ENCOMBRANTS	GRATUIT
	DECHETS VEGETAUX	GRATUIT
	CARTONS	GRATUIT
	D.M.S* (peintures, solvants, huiles de vidange, piles, etc.)	GRATUIT <b>20 litres maximum</b>

**\*\* Sous réserve des capacités d'accueil de la déchetterie et dans la limite de 2 tonnes par semaine.**

En l'absence de justificatif, le gardien de la déchetterie a instruction d'appliquer la règle édictée pour les habitants hors syndicat TRI-OR, détaillée ci-après ;

➤ **Pour les particuliers résidant hors du territoire du syndicat TRI-OR : ceux-ci peuvent déposer des déchets moyennant une participation aux frais établie selon le tableau ci-dessous :**

		<b>Selon tonnage **</b>
Particuliers <b>HORS</b> SYNDICAT TRI-OR	<b>TERRE / GRAVATS</b>	20 €/ tranche de 500 Kg
	ENCOMBRANTS	40 €/ tranche de 500 Kg
	DECHETS VEGETAUX	30 €/ tranche de 500 Kg
	CARTONS	5 €
	D.M.S. (peintures, solvants, huiles de vidange, piles, etc.)	interdit

**\*\* Sous réserve des capacités d'accueil de la déchetterie et dans la limite de 2 tonnes par semaine.**

Le règlement donnant lieu à une facture est exigible immédiatement.

**ACCES DES PROFESSIONNELS –  
UNIQUEMENT EN DECHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE**

Lors de leur premier passage sur la déchetterie de Champagne-sur-Oise, les entreprises doivent obligatoirement retirer un dossier permettant de délivrer un certificat préalable à l'acceptation des déchets.

Lors de la réception de ce dossier complet est établi un badge nominatif qui est exigé à chaque utilisation de la déchetterie. Ce badge permet en outre l'établissement de la facture au nom de l'entreprise.

**L'accès des déchetteries durant le week-end et les jours fériés est interdit aux professionnels.**

Lorsqu'un professionnel (artisan, commerçant ou autre) veut déposer à la déchetterie de Champagne-sur-Oise, il doit obligatoirement passer par le pont bascule (agrée) afin d'effectuer une pesée, ensuite il pourra se présenter sur l'aire de déchargement.

L'accès suit les modalités détaillées ci-après :

		Selon tonnage *
ARTISANS, COMMERCANTS et PROFESSIONNELS du SYNDICAT TRI-OR	TERRE / GRAVATS	25 €/ tranche de 500 Kg
	ENCOMBRANTS	45 €/ tranche de 500 Kg
	DECHETS VEGETAUX	30 €/ tranche de 500 Kg
	CARTONS	10 €
	* D.M.S. (peintures, solvants, huiles de vidange, piles, etc)	3 €/ Kg

*\* Sous réserve des capacités d'accueil de la déchetterie ;*

		Selon tonnage *
ARTISANS, COMMERCANTS et PROFESSIONNELS HORS SYNDICAT TRI-OR	TERRE / GRAVATS	30 €/ tranche de 500 Kg
	ENCOMBRANTS	60 €/ tranche de 500 Kg
	DECHETS VEGETAUX	50 €/ tranche de 500 Kg
	CARTONS	25 €
	D.M.S. (peintures, solvants, huiles de vidange, piles, etc)	interdit

*\* Sous réserve des capacités d'accueil de la déchetterie ;*

L'exploitant vérifie la conformité des déchets déposés et refuse le dépôt dans la déchetterie en cas de non conformité. Le dépôt en petites quantités des piles rapportées par les magasins détaillants (petit magasin alimentaire, bijoutier, horloger, photographe, bureau de tabac ...) et les artisans professionnels est autorisé.

En l'absence de justificatif le gardien de la déchetterie a instruction d'appliquer la règle édictée pour les professionnels hors syndicat TRI-OR.

#### **- ACCES DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX -**

Les services techniques des mairies adhérentes du SYNDICAT TRI-OR n'ont accès qu'à la déchetterie de Champagne sur Oise afin d'y déposer leurs déchets.

#### **ARTICLE 4 – HORAIRES D'OUVERTURE**

Les déchetteries sont ouvertes :

CHAMPAGNE SUR OISE			VIARMES		
	Hiver (01/11 au 28/02)	Eté (01/03 au 31/10)		Hiver (01/11 au 28/02)	Eté (01/03 au 31/10)
<b>Lundi – Mardi Mercredi-Vendredi</b>	9 h00/12h00 14h00/17h00	9 h00/12h00 14h00/18h00	<b>Lundi – Jeudi Mercredi- Vendredi</b>	9h00/12h00 14h00/17h00	9h00/12h00 14h00/18h00



<b>Jeudi et Jours fériés</b>	FERME	FERME	<b>Mardi et Jours fériés</b>	FERME	FERME
<b>Samedi</b>	9 h00/17h00	9 h00/18h00	<b>Samedi</b>	9 h00/17h00	9 h00/18h00
<b>Dimanche</b>	9h00 – 12h30	9h00 – 12h30	<b>Dimanche</b>	9h00 – 12h30	9h00 – 12h30

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, les changements précédemment évoqués, ceux-ci seront mis en application à compter du samedi 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

**MISE EN PLACE DE POINTS ENTERRES EN PIEDS D'IMMEUBLE –  
- Demande de subventions -**

Le Syndicat TRI-OR a fait le choix d'installer des bornes enterrées à chaque fois que cela s'avérerait judicieux c'est-à-dire en bas d'immeubles afin, d'une part, de remplacer des locaux-poubelles exigus, mal adaptés pour encourager le tri sélectif ; et d'autre part, pour diminuer le coût des casses récurrentes de bacs ;

Après avoir :

- organisé des réunions avec les acteurs concernés afin de mobiliser un maximum de personnes,
- réalisé les dossiers de demande de financement,

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à envoyer le dossier de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...).

**PARTICIPATION DU SYNDICAT TRI OR AU PLAN LOCAL DE PREVENTION EN VUE DE LA REDUCTION  
DES DECHETS A LA SOURCE –  
- Demande de subventions**

Le Syndicat TRI-OR a décidé de s'inscrire dans le Plan local de prévention en vue de la réduction des déchets à la source ;

Après avoir :

- suivi les réunions avec les acteurs concernés,
- suivi les formations adéquates,

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à faire parvenir le dossier de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) pour :

- d'une part, le financement d'un audit préalable qui permettra de mettre en évidence les actions faites et/ou à faire pour réduire le volume des déchets à la source et pour les chiffrer,
- d'autre part, le financement des actions à engager pour atteindre ce but ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à faire parvenir le dossier de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) pour :

- d'une part, le financement d'un audit préalable qui permettra de mettre en évidence les actions faites et/ou à faire pour réduire le volume des déchets à la source et pour les chiffrer,
- d'autre part, le financement des actions à engager pour atteindre ce but ;

**- - RESTRUCTURATION DU CENTRE DE TRI DE CHAMPAGNE SUR OISE –  
- Demande de subventions -**

Le centre de tri tel que nous le connaissons aujourd'hui date de 1998, il est maintenant temps de repenser ce centre d'un point de vue ergonomique, réglementaire et par rapport aux nouvelles contraintes de tri ;

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à faire parvenir les dossiers de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) afin qu'elles participent chacune selon sa politique propre au cofinancement de notre projet tant au niveau des études qu'au niveau opérationnel ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à faire parvenir les dossiers de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) afin qu'elles participent chacune selon sa politique propre au cofinancement de notre projet tant au niveau des études qu'au niveau opérationnel ;

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE MODERNISATION DU SYSTEME DE FILTRATION DE L'AIR DE  
L'USINE DE COMPOSTAGE DE CHAMPAGNE SUR OISE –  
- Demande de subventions -**

L'usine de compostage des ordures Ménagères de Champagne nécessitait de gros travaux pour changer et améliorer le système de filtration de l'air. Ces travaux auront pour conséquence d'améliorer les résultats au niveau des refus, de la qualité du compost produit mais aussi d'assainir l'air rejeté et de réduire les éventuelles nuisances olfactives ;

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à faire parvenir les dossiers de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) afin qu'elles participent chacune selon sa politique propre au cofinancement de notre projet ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à faire parvenir les dossiers de demande de subvention aux différentes institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Général,...) afin qu'elles participent chacune selon sa politique propre au cofinancement de notre projet ;

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.**